



Le réseau
de transport
d'électricité



Projet pilote d'éoliennes flottantes et son raccordement, au large de Leucate – Le Barcarès

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article L. 121-16 du Code de l'environnement, ENGIE GREEN France, EDP Renewables Europe S.L. (EDPR) et EOLIEN EN MER PARTICIPATIONS, agissant au nom et pour le compte de la société en formation « Les éoliennes flottantes du golfe du Lion » et Réseau de Transport d'Electricité (RTE) organisent à leur initiative une

Concertation préalable relative au projet de parc pilote d'éoliennes flottantes et son raccordement au réseau électrique, sur la zone dite de « Leucate – Le Barcarès » située dans le golfe du Lion, projet aussi appelé Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL)

Le projet « Eoliennes Flottantes du Golfe du Lion » a été retenu par l'Etat et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en 2016 dans le cadre de son Appel à projets « ferme pilote éoliennes flottantes ». Il prévoit l'installation d'un parc pilote de **4 éoliennes flottantes au large de Leucate-Le Barcarès à l'horizon 2020**.

Ce projet permettra d'optimiser l'apprentissage de la technologie de l'éolien flottant et d'acquérir de la connaissance sur son interaction avec son environnement. L'éolien flottant est l'énergie marine renouvelable qui présente le plus important potentiel technique à l'échelle mondiale. Le golfe du Lion, reconnu comme le premier gisement éolien maritime français, est la zone idéale pour optimiser l'apprentissage de l'éolien flottant.

Les éoliennes de 6 MW chacune seront assemblées sur des structures flottantes en acier et installées à environ 16 km des côtes. En captant les vents réguliers et soutenus du large, elles couvriront à elles seules les besoins en électricité de 50 000 habitants du littoral.

Ce projet pilote sera équipé d'éoliennes Haliade 150-6 MW conçues et fabriquées par General ELECTRIC, associées à des flotteurs semi-submersibles en acier conçus par PRINCIPLE POWER à Aix-en-Provence et construits par EIFFAGE METAL à Fos-sur-Mer. L'assemblage, le stockage et la logistique de l'ensemble seront réalisés à Port-La Nouvelle, dans l'Aude. Le raccordement au réseau public de transport d'électricité (63kV) depuis l'éolienne de tête jusqu'au poste source situé sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Salanque (vingtaine de km) est sous maîtrise d'ouvrage de RTE. L'installation en mer est prévue à partir de la fin de l'année 2020, pour une durée d'exploitation de 20 ans. L'électricité produite permettra d'alimenter l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 50 000 habitants.

Le 22 mars 2017, le **Groupement LEFGL et RTE ont saisi volontairement la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, conformément à la possibilité ouverte par l'article L.121-8-II du Code de l'environnement. Dans sa décision n° 2017/10/LEFGL/1 en date du 5 avril 2017, la CNDP a désigné **Madame Claude BREVAN comme garante de la concertation préalable**.

La concertation aura lieu pendant une durée de 93 jours du mardi 27 juin 2017 au mercredi 27 septembre 2017 selon les modalités suivantes :

- Organisation de 2 réunions publiques, suivies d'ateliers thématiques ouverts à tous :
Le mardi 27 juin 2017, à 17h30, à Leucate (Amphithéâtre, espace Henry de Monfreid, Port Leucate)
Le mercredi 5 juillet 2017, à 17h30, au Barcarès (Auditorium)
- Une **réunion publique de restitution des échanges en septembre** (date et lieu seront communiqués début septembre) ;
- Mise en ligne d'un **site internet avec plateforme participative** permettant de poser une question ou un avis sur le Projet et son raccordement ;
- Compte **Twitter et Facebook dédié au projet pour partager les actualités du projet** ;
- Des **points d'information à l'office du tourisme du Barcarès (le Lydia) et à Leucate (espace Henry de Monfreid, Port Leucate)**, ainsi que des dossiers de concertation mis à disposition dans les mairies de Leucate et du Barcarès.

Le public peut consulter dès le 12 juin 2017 le document décrivant les objectifs, les enjeux et les caractéristiques du projet et de son raccordement, dit « dossier de concertation » sur le site internet du projet <http://info-efgl.fr/>. Les réponses aux questions seront publiées dans les meilleurs délais dans la rubrique « La concertation / Les questions-réponses » du site.

Le public peut également adresser ses observations et propositions au garant par email : claud.breva@wanadoo.fr ; ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale du Débat Public, à l'attention de Claude Brévan, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Les modalités de concertation pourront éventuellement être amenées à évoluer à la demande de la Garante dans le cadre de ses prérogatives prévues à l'article L.121-16-1 II du code de l'environnement.

Le bilan de cette concertation sera rendu public et les Maîtres d'Ouvrage indiqueront les mesures qu'ils mettront en place pour répondre aux enseignements qu'ils tirent de la concertation.

Le projet et son raccordement feront l'objet début 2018 de demandes d'autorisations administratives accompagnées de l'Etude d'Impact sur l'Environnement du Projet. Une enquête publique sera alors menée et communiquée.

Contact Projet : info@info-efgl.fr

Suivre le projet :

